

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 1^{er} juillet 2025 à 18h00

Ordre n°19 - DÉLIBÉRATION N° DC2025-07-129

Déploiement des mobilités douces en Ubaye – Approbation du projet de mise en place d'une infrastructure cyclable entre Barcelonnette et Jausiers et demandes de subventions

Date de convocation : 25 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** se sont réunis dans la salle de réunions de la maison de la vallée sous la présidence de Mme Elisabeth JACQUES, Présidente.

Nombre de conseillers :

En exercice : **26**

Présents : **16**

Absent(s) : **10**

- dont suppléé(s) : **2**
- dont représenté(s) : **7**

Résultat du vote :

Votants : **25**

- dont « pour » : **25**
- dont « contre » : **0**
- dont « abstentions » : **0**

PRESENTS :

Mmes **ALLEMANDI** Florence, **BARDIN** Régine, **GARCIER** Clarisse, **GARCIER-RICHAUD** Hélène, **JACQUES** Elisabeth, **OKROGLIC** Dominique et **PIGNATEL** Agnès (quitte la séance après le vote de la question n°19).

MM. **BOUGUYON** Yvan, **CAPEL** Denis, **FORTOUL** Jacques (quitte la séance pour le vote des questions n°4 et n°5), **GASTON** Arnaud, **MARTIN** Jacques, **MILLION-ROUSSEAU** Daniel, **ORTUNO** Miguel (quitte la séance après le vote de la question n°19), **PELLOUX** Jacques, **REYNAUD** Frédéric, **SIGNORET** Jean-Christophe et **TRON** Jean-Michel.

ABSENTS EXCUSES :

Mmes **BANCILLON BOË** Fabienne (pouvoir à ALLEMANDI Florence), **BODIGUEL OCCELLI** Chloé (pouvoir à FORTOUL Jacques), **DONNEAUD** Chantal (pouvoir à PELLOUX Jacques), **MATTERA** Wendy (pouvoir à GARCIER-RICHAUD Hélène) et **REYNAUD** Sandra (pouvoir à REYNAUD Frédéric).

MM. **BARNEAUD** Christophe (pouvoir à BOUGUYON Yvan), **FRANQUEBALME** Jean-Pierre (pouvoir à GASTON Arnaud), **ISOARD** Bernard (suppléé par SIGNORET Jean-Christophe), **OLIVERO** Albert (suppléé par MARTIN Jacques).

ABSENT(S) : Mme **BLATTMANN** Sabine.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme **GARCIER-RICHAUD** Hélène

Terre de vie, Terre d'envie

DÉLIBÉRATION N°DC2025-07-129

Objet : Déploiement des mobilités douces en Ubaye – Approbation du projet de mise en place d'une infrastructure cyclable entre Barcelonnette et Jausiers et demandes de subventions

Le conseil communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1111-9 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2016-351-012 fixant les compétences de la CCVUSP, notamment « *la création, l'aménagement et l'entretien d'un itinéraire cyclable trans-ubayen continu bidirectionnel d'Est en Ouest (selon les possibilités techniques, sous forme de voie verte, bande cyclable ou piste cyclable) sur le domaine public routier, par délégation du conseil départemental, des communes ou sur des terrains privés* » ;

VU la délibération de bureau n° DB2025-13 du 15 mai 2025 approuvant la réponse à l'appel à projets FEDER « soutien aux projets d'infrastructures cyclables pour la mobilité du quotidien » ;

CONSIDÉRANT le schéma directeur de développement de la mobilité douce sur le territoire de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon rédigé en 2018 ;

CONSIDÉRANT les enjeux identifiés dans le schéma directeur parmi lesquels :

- Sécuriser l'axe D900 entre Jausiers et Barcelonnette pour les modes doux (voire au-delà)
- Créer des itinéraires de type voie verte (multiusages, sécurisés et accessibles à tous)

CONSIDÉRANT que la création d'un aménagement cyclable entre Jausiers et Barcelonnette constitue une réponse aux besoins en mobilité du quotidien de la population locale ;

CONSIDÉRANT qu'un tel équipement viendra compléter l'offre cyclo-touristique et cyclo-sportive proposée sur le territoire ;

CONSIDÉRANT le caractère accidentogène de la route départementale D900 et la nécessité d'aménager un équipement sécurisé ;

CONSIDÉRANT le cadre d'intervention du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires dit « Fonds vert » dans son axe 3 « Aménagements cyclables » ;

CONSIDÉRANT que la majeure partie du territoire de la CCVUSP est reconnue comme Aire d'attraction des villes dont le pôle générateur de mobilité est Barcelonnette (source INSEE) ;

CONSIDÉRANT le budget prévisionnel relatif à la construction d'une piste cyclable en aval de la route départementale D900 entre Barcelonnette et Jausiers, établi à hauteur de 4 392 917,10 € et joint à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT les financements déjà acquis en vue de la réalisation de cet équipement (250 000 € au titre de la DSIL 2022 et 173 000€ au titre du CRET2) ;

CONSIDÉRANT la possibilité d'obtenir d'autres financements pour ce projet ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission Jeunesse et Services au public réunie le 24 juin 2025 ;

Sur proposition de Mme Hélène GARCIER-RICHAUD, vice-présidente en charge du Cadre de vie ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉLIBÉRATION N°DC2025-07-129

Objet : Déploiement des mobilités douces en Ubaye – Approbation du projet de mise en place d’une infrastructure cyclable entre Barcelonnette et Jausiers et demandes de subventions

- **APROUVE** la mise en place d’une infrastructure cyclable entre Barcelonnette et Jausiers.
- **APROUVE** le plan de financement de cette opération, qui compte-tenu des subventions, pourrait s’établir comme suit :

Dépenses prévisionnelles	Montant HT	Recettes prévisionnelles	Montant	Taux d’intervention
Structure de la piste	1 525 000€	ETAT – DSIL 2022 (acquis)	250 000,00 €	5.8 %
Séparation et sécurisation	915 000 €	Conseil régional – CRET 2 (acquis)	173 000,00 €	4 %
Ouvrages ponctuels	845 000 €	Fonds Vert et/ou autres dispositifs de financement	848 583,42 €	19.2 %
Aménagements divers	108 000 €			
Aléas travaux	339 300 €	FEDER – Infrastructures cyclables	2 243 104,41 €	51 %
MOE	373 230 €			
Coûts indirects	287 387,10 €	Autofinancement CCVUSP	878 229,27 €	20 %
TOTAL	4 392 917,10 €	TOTAL	4 392 917,10 €	100%

- **AUTORISE** la Présidente à solliciter une subvention auprès du FEDER à hauteur de 51% du budget prévisionnel.
- **AUTORISE** la Présidente à solliciter des financements conditionnant la mise en œuvre du projet, dont le Fonds vert.
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget principal de la CCVUSP.
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document afférent à l’exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,
La Présidente,
Mme Elisabeth JACQUES.

Signature